

Questions orales

Le député sait comme c'est une région difficile. L'obscurité complique énormément les recherches. Nous n'avons malheureusement pas de nouvelles à communiquer à la Chambre. Nous ne pouvons qu'espérer que les recherches soient fructueuses.

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiak): Monsieur le Président, compte tenu de cet accident, de la désescalade de la guerre froide dans le monde et de la très forte opposition aux essais des missiles de croisière dans le Nord, le ministre reviendra-t-il sur sa position et décommandera-t-il ces essais?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, l'accord que le Canada a conclu sur les essais de l'ACM-86B a reçu antérieurement la signature et l'approbation d'un gouvernement que formait alors son parti, ainsi que celle du gouvernement actuel.

Je considère que c'est une partie importante de la défense de l'Amérique du Nord. Nous appartenons à cette alliance.

M. Benjamin: La défense des missiles.

M. McKnight: Le chef du Nouveau Parti démocratique a posé une question très importante à propos du pilote et de l'appareil. Ses collègues voudront sûrement me laisser répondre au député.

Non, pas pour le moment; les essais vont avoir lieu. C'est la façon dont nous coopérons à la sécurité de l'Amérique du Nord, et je fais remarquer au député que les événements que nous voyons se produire en Europe sont en partie la raison pour laquelle l'OTAN existe, pourquoi elle demeurera et pourquoi le Canada continuera d'en être membre.

* * *

L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au président du Conseil du Trésor. Vendredi, le ministre a fait un premier pas hésitant vers la parité salariale dans la fonction publique.

Les femmes subissent des injustices sur le plan salarial depuis que la fonction publique existe. Si le gouvernement se propose de vraiment corriger ces injustices, pourquoi ne rembourse-t-il à ces femmes qu'environ le quart de ce qui leur est dû en réalité?

Si le gouvernement adhérerait vraiment au principe de la parité salariale, il leur offrirait mieux que 25 cents pour un dollar.

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, l'annonce que j'ai faite vendredi était fondée sur les résultats d'une étude syndicale-patronale qui est en cours depuis maintenant cinq ans. La méthode utilisée dans cette étude est défendable. Elle a été recommandée par des spécialistes externes et examinée par des experts-conseils que le comité syndical-patronal a choisis, ainsi que par la Commission canadienne des droits de la personne.

Tout ce que je peux dire à ma collègue, c'est que nous nous en tenons aux chiffres que nous avons fait connaître. Nous estimons qu'il s'agit d'un pas important vers un salaire égal pour un travail équivalent et que le gouvernement répare enfin les torts causés aux victimes de discrimination.

• (1500)

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, le commissaire aux droits de la personne a déjà laissé entendre que cette proposition ne réglait absolument pas le problème de l'équité salariale dans la fonction publique.

Des études révèlent que le paiement rétroactif que l'on doit aux femmes dans les catégories d'emplois à prédominance féminine s'élève à 1,2 milliard de dollars, et non à la somme de 317 millions que le gouvernement se propose de leur verser. De plus, ce n'est pas 76 millions de dollars qu'on leur doit en péréquation de traitement, mais bien 200 millions de dollars. C'est de l'argent qu'elles ont gagné au cours des cinq dernières années, mais que le gouvernement ne leur a pas payé. Les hommes, eux, ont touché cet argent pour le même travail durant la même période.

Quand le gouvernement paiera-t-il à ces femmes les sommes qu'elles ont déjà gagnées et le salaire qu'elles méritent? Quand y aura-t-il une véritable équité salariale pour les femmes dans la fonction publique fédérale?

[Français]

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, pour répondre à la question, j'aimerais citer un éditorial qui a paru dans *Le Droit*. L'éditorial dit: «L'Alliance de la Fonction publique du Canada aura beau continuer de crier au meurtre, les rajustements rétroactifs de salaire de 317 millions à 70 000 fonctionnaires fédéraux, annoncés vendredi par le président du Conseil du Trésor, constituent une importante victoire pour le principe de l'équité salariale chez les employés fédéraux.» Et l'éditorial continue en disant: «Ils créent en effet un modèle et une base de négociation non seulement au fédéral, mais aussi dans les administrations publiques provinciales et même le secteur privé, où